verte et porte de profondes coupures aux mains et aux bras. Il a pu, néanmoins, faire le récit du drame :

« Ce matin, à cinq heures et demie, je fus réveillé en sursaut par ce cri poussé par ma mère : « Assassin ! » puis, presque aussitôt, j'entendis le bruit d'un corps tombant sur le plancher de la chambre occupée par mes parents et qui se trouve au dessus de celle où j'étais. Un instant après, mon père paraissait sur le seuil de la pièce que j'occupais avec mes frères et sœurs, Maggie, treize ans, Annie, onze ans, Florrie, sept ans, Freddie, cinq ans, Willie, trois ans, George, un an et huit mois. Mon père dit : « Frank, où es-tu ? » Je répondis : « Je suis ici, père. »

» Sans ajouter un mot, il me prit par la gorge avec la main droite. Je portai les mains à mon cou pour me protéger, mais mon père me coupa la gorge, les deux mains, le bras droit avec un instrument que je crois être un rasoir. Mes frères et sœurs, réveillés, poussaient des cris et mon père alors quitta la chambre. Je me traînai dans un coin et presque immédiatement mon père rentra et se mit à couper la gorge aux enfants, excepté à ma sœur Florrie, puis il se jeta sur le parquet en gémissant.

» Il se releva un peu après, retourna dans la chambre à coucher de ma mère, et je l'entendis aiguiser son rasoir. Il revint ensuite, coupa la gorge à Florrie, et s'enfuit en trébuchant dans sa chambre. Je l'entendis s'écrier : « Oh ! mon Dieu ! » et sompirer. Je me traînai vers la porte et, mettant sur mes épaules le manteau de ma mère, je courus comme je pus jusque chez un voisin, M. Hockin, au *numéro 9, et je lui racontai* ce qui était arrivé. »

M. Hockin a, en effet, déclaré que, vers six heures, il avait entendu frapper chez lui, et qu'ayant ouver la fenêtre, il avait vu Frank Taylor qui lui avait dit : « Mon père *nous* a, à tous, coupé la gorge, et ma mère est morte. »

Le constable Frederick Smith, qui pénétra le premier dans la maison, trouva le corps des sept enfants étendus dans la chambre. Mme Taylor était étendue sur le plancher dans la chambre du premier étage, au pied du lit, et son mari près d'elle, la *gorge* ouverte, mais râlant encore. On le transporta dans une pharmacie voisine, mais il mourut pendant le trajet.

Taylor avait trente-neuf ans. Ses voisins affirment qu'il avait toujours eu un caractère très doux, mais la misère l'avait aigri, et sa femme avait dit, paraît-il, à des voisins : « Il arrivera quelque chose de terrible. » Cependant, jamais elle n'avait eu de querelle avec son mari, et on la représente comme le modèle des mères et des femmes.

L'enquête qui a été ouverte aussitôt a été confiée à M. A. Braxton Hicks.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du vendredi 8 mars 1895

Présidence de M. Brisson, président

La séance est ouverte à 1 heure.

Ainsi qu'hier, lorsque le président prend place au fauteuil, il n'y a pas de députés en séance.

Hier ils étaient deux, aujourd'hui il n'y en a plus du tout.

C'est à 1 heure 30 seulement que la séance commence réellement.

LES FRAUDES DE TOULOUSE

M. le Président. — J'ai reçu de M. le Garde des sceaux une lettre par laquelle, à la demande de M. le juge d'instruction, il le prie de lui faire parvenir les procès-verbaux de l'élection législative de la 1re circonscription de Toulouse en 1889, premier et deuxième tour de scrutin, procès-verbaux déposés dans les archives de la Chambre.

La communication est ordonnée.

BUDGET DE LA GUERRE

M. le Président. — La Chambre s'est arrêtée au chapitre 25 (Vivres et matériel.)

M. Reganlt développe un amendement qui tend à augmenter le crédit de ce chapitre de 2 millions afin de n'acheter qu'en France ou dans les colonies françaises les conserves de viandes nécessaires à l'armée.

L'orateur préconise la création d'usines *par l'industrie* privée qui permettrait de vulgariser rapidement cette industrie encore inconnue en France. En nous adressant jusqu'à présent à l'étranger pour nos conserves de viandes, nous avons porté à l'agriculture un préjudice de 18 à 20 millions.

M. Chapuis demande à greffer sur la discussion une proposition de loi analogue.

M. Brisson. — C'est une mauvaise méthode qu'introduire dans le budget des discussions de propositions de loi.

M. Chapuis. — La proposition est urgente et je demande à la Chambre de voter l'amendement Regnault.

M. le Général Zurlinden, ministre de la guerre. — Les conserves de viandes sont appelées à jouer un rôle important dans l'alimentation de l'armée; je suis d'avis qu'elles doivent être fabriquées en France.

La fabrication par de grandes usines serait très onéreuse pour l'Etat. Le meilleur système serait de se servir des usines privées déjà établies. Par une décision trop prompte nous ferions renchérir le prix du bétail.

Le gouvernement a à sa disposition 1.132.000 francs pour organiser cette fabrication; cette somme sera suffisante cette année. (Applaudissements.)

M. Codet. — Je retire l'amendement que j'avais présenté avec M. Regnault.

M. Chapuis. — Je demande que ma proposition soit ajournée après le budget.

Il en est ainsi ordonné.

M. Soubeyr. — Je demande sur le même chapitre une rédaction de 1.500.000 francs sur le matériel à titre d'indication.

Les prix réels des adjudications *sont inférieurs à ceux* portés dans les évaluations budgétaires. Si l'administration de la guerre avait fait ses achats en temps opportun les différences seraient encore plus grandes.

Je demande le renvoi de mon amendement à la commission. (Applaudissements à gauche.)

M. Jules Roche, rapporteur. — La commission, en prévision de la baisse des fourrages, a opéré au chapitre 27 une réduction de 4 millions.

L'administration de la guerre a évalué en chiffres ronds à 3 millions la diminution qu'elle peut consentir sur le chapitre 25. Cette réduction, elle la réclame pour le chapitre 26, car le prix de la viande fraîche est plus élevé que les prévisions.

M. Soubeyr. — Si l'administration eût fait ses achats en temps opportun, elle eût payé moins cher.

M. le Ministre de la guerre. — Je repousse la proposition.

A la majorité de 272 voix contre 228 sur 500 votants, le projet de résolution de M. Souhet n'est pas adopté.

M. Chassaing, avant le vote sur le chapitre 25, revient sur la question des conservés alimentaires. Il s'occupe du système de fermeture des boîtes.

M. le Ministre de la guerre. — Il sera tenu compte des observations de M. Chassaing.

M. Aliot. — Les troupes ont beaucoup souffert du froid cette année. Le réglement sur le chauffage des casernes est très défectueux. Le modèle des poêles est mauvais, et l'allocation de charbon pour le chauffage est insuffisante.

Les soldats sont trop inoccupés dans les intervalles du service, et on devrait organiser des centres de réunion dans les casernes (très bien, très bien); on pourrait allouer, pour cela, une somme aux chefs de corps dans le budget de 1896. (Appl.)

M. le Ministre de la guerre. — Je suis heureux que la question de l'éducation morale des soldats ait été soulevée dans la Chambre: quant au chauffage, il faudrait plus d'élasticité dans le crédit, afin de parer aux éventualités parcelles à celles qui viennent de se produire. (Très bien, très bien).

Le chapitre 25 est adopté.

M. Dupuis sur le chapitre 26 (viande fraîche). — Je rappelle à M. le ministre les abus qui se sont produits; il faut qu'il n'y ait plus de viande à soldat: on pourrait recourir aux troupeaux réglementaires, ou à tout autre moyen: mais il faut aviser. (Très bien, très bien)

M. le Ministre de la guerre. — Un nouveau règlement pour l'inspection de la viande vient d'être mis en application; je surveillerai de près cette question importante.

Le chapitre 26 est adopté.

M. Labussière. — Je demande une réduction de 200,000 francs sur le crédit sur les fourrages.

M. le Ministre de la guerre. — Je prie l'orateur de bien vouloir me signaler, par écrit, les faits qui servent de base à son amendement; je les examinerai.

M. Le Hérissé. — Tous les ans, on fait la *même observation* et jamais on n'en tient compte.

L'amendement est pris en considération.

M. Dussassoy demande la réduction du nombre des chevaux des officiers sans troupe, afin qu'on puisse monter tous les capitaines d'infanterie. (Très bien à droite.)

M. le Ministre de la guerre promettant d'examiner la question, M. Dussassoy retire son amendement.

Le chapitre 27 est adopté.

M. Michelin, sur le chapitre 28 (service de santé, personnel), demande une augmentation de 40.000 fr. et une de 200.000 sur le chapitre 33 (habillement et campement, personnel), afin d'améliorer la situation des ouvriers.

M. le rapporteur s'oppose à l'adoption de cet amendement, qui nécessiterait une mesure analogue pour tous les ouvriers des autres services et occasionnerait une dépense de 3,193,500 fr.

Après des observations de MM. Marcel Habert et Jourde, l'amendement de M. Michelin est repoussé par 340 voix contre 170.

M. Lannelongue. — Je désire poser une question à M. le Ministre de la guerre sur la reconstitution du service de santé.

Il faut achever sans retard la réorganisation de ce service; il aura une rude tâche à accomplir en temps de guerre : il la remplira avec dévouement, mais pour cela il demande à être préparé. (Très bien, très bien).

M. le ministre de la guerre. — Je soumettrai prochainement à la Chambre un projet de loi destiné à compléter le corps du service de santé. (Très bien! très bien!)

M. Lannelongue remercie M. le ministre.

Le chapitre 28 est adopté.

M. de Grandmaison. — Je demande une augmentation de 1.000 francs au chapitre 29 pour permettre de prévenir les familles de militaires dans les cas de maladies graves et de danger de mort. (Très bien à droite.)

L'amendement est adopté à mains levées.

M. Brincard. — J'ai demandé que l'Etat donne une subvention aux familles pauvres pour les frais de retour des restes mortels des soldats décédés au service jusque leur village.

M. le Rapporteur. — La dépense annuelle serait de 1.450.000 fr.

M. Balsan, debout, dans l'hemicycle. — C'est la mesure la plus démocratique que vous puissiez voter; c'est aux riches à payer pour les pauvres. (Vifs applaudissements à droite et sur nombre de bancs.)

M. Brincard. — La dépense ne s'élèvérait pas au chiffre fixe par le rapporteur, car toutes les familles ne réclament pas leurs morts.

Je demande à la Chambre de s'associer à cette mesure démocratique. (Très bien, très bien.)

Il y a des formalités administratives qui coûtent aussi cher que les frais de transport. On pourrait les supprimer.

M. Le Hérissé. — Si on applique l'amendement, le ferat-on en temps de guerre ? Où s'arrêtera-t-on ?

Faudrait-il faire revenir le corps de nos soldats tués au Soudan ?

M. Brincard. — Il ne s'agit que des soldats tués en France en temps de paix et des familles qui en feront la demande. Il ne s'agit du reste que d'un vote de 500 fr. comme indication.

M. Ribot. — La Chambre ne peut faire la besogne des Conseils généraux. Il ne faut pas qu'elle émette des vœux, car on ne peut équilibrer un budget avec des votes d'indication.

L'un dernier, M. Montaut avait demandé simplement une réduction sur les lignes de chemins de fer.

M. Brincard. — Je demande un crédit de 150.000 fr.

Le scrutin donne lieu à un pointage.

Pendant le pointage, la discussion continue.

Les chapitres 30 à 33 sont adoptés.

M. Julien Goujon demande des explications sur la *pointure des chaussures qui sont trop longues.*

M. le Ministre de la Guerre dit que la question a été tranchée et que les pointures sont toutes réduites.

M. Bizouard monte à la tribune. (Cris : A demain !)

Voici les résultats du pointage : votants, 468; majorité absolue, 235 ; pour, 224 ; contre, 244. L'amendement est repoussé.

La séance est levée à 7 heures.

NOUVELLES DU JOUR

La comtesse de Paris en France

Paris, 8 mars. — Du *Figaro* de demain :

« Mme la comtesse de Paris est attendue lundi à Paris avec ses jeunes enfants. Elle va passer huit jours à Chantilly chez Mgr le duc d'Aumale. On croit qu'à l'expiration du bail de Stowe-House, la princesse quittera l'Angleterre et passera la plus grande partie de l'année à Randan. »

Au Conseil municipal de Paris

Paris, 8 mars. — M. Rousselle, le nouveau président du conseil municipal de Paris, a pris cet après midi possession de ses fonctions.

A cette occasion, il a prononcé un long discours dans lequel *il a invité ses collègues à se préparer à la grande* manifestation de 1900, afin qu'à cette époque les visiteurs de l'Exposition, français ou étrangers, puissent constater les progrès accomplis par la capitale de la France, à la fois dans ses œuvres de solidarité sociale, dans l'amélioration de ses moyens de transport, dans la beauté de ses promenades et dans la belle harmonie de ses habitations. Il émet le vœu que le début du siècle soit le triomphe de Paris et la glorification des idées généreuses qui sont la raison d'être de la République.

Paris, 8 mars. — Un vif incident s'est produit ce soir à la séance du conseil municipal. Un M. Brard, conseiller d'un quartier excentrique, accostant dans la salle de la bibliothèque un journaliste, M. Massonneau, de l'*Intransigeant*, lui dit :

— Vous êtes un coquin et je vous défends de continuer à parler de moi dans votre journal ou je vous traite comme un chien. »

Puis M. Brard a craché au visage de M. Massonneau, déclarant formellement que tous les journalistes de son acabit sont des crapules.

M. Massonneau riposta par *deux coups de poing* dans la figure de son adversaire. On dut les séparer. L'émotion a été vive.

Le syndical de la presse municipale a adressé immédiatement une protestation énergique au bureau du conseil ; M. Roussel, président, a présenté des regrets de l'attitude de M. Brard qui a été convoqué demain à 3 heures devant le bureau du conseil.

A propos de la mort du général Ney

Il y a quelques années, le général Michel Ney, descendant du célèbre maréchal de France, *mourut mystérieusement*. L'opinion publique attribua cette mort à un assassinat. L'enquête faite à ce moment conclut au contraire, à un suicide.

Le *Petit Journal* de ce matin raconte qu'une nouvelle enquête est entreprise qui tendrait à établir qu'il y a eu véritablement assassinat.

Paris, 8 mars. — Un journal du soir étant revenu, avec détails à l'appui, sur la mort tragique du général Ney, survenue en 1884, un redacteur du *Gaulois* a interviewé à ce sujet M. Andrieux, qui était préfet de police à cette époque.

M. Andrieux a déclaré formellement qu'il y avait suicide. Un fait qui le prouve surabondamment, c'est que la cave où a été retrouvé le corps était fermée à clef intérieurement. La clef était restée dans la serrure.

D'ailleurs, ajoutait l'ancien préfet de police, les causes de la détermination du duc d'Elchingen me sont parfaitement connues. Tous les bruits qui ont circulé sur sa participation à une affaire délicate alors en cours d'instruction sont absolument faux.

Peut-être eût-il mieux valu éclairer à ce sujet l'opinion, la mémoire du duc n'ayant rien à perdre à la divulgation de la vérité.

La famille en juges autrement; il n'y a qu'à respecter son attitude, dictée par une réserve scrupuleuse.

Le président de la République félicité par le président de la Chambre

Paris, 8 mars. — A un banquet qui lui était offert ce soir par ses électeurs, M. Brisson a vivement félicité M. Félix Faure d'avoir résolu de présider le conseil supérieur de la guerre, montrant ainsi, ajoute le communiqué officieux, la nécessité d'assurer l'unité d'action dans les affaires intéressant la défense nationale.

Le R. P. Forbes à l'église Saint-Leu à Paris

Paris, 8 mars. — Le R. P. Forbes, que les francs-maçons firent expulser jadis, a fait ce soir un sermon à l'église Saint-Leu, boulevard Sébastopol. Le sujet choisi par l'éminent orateur était la Foi. Il n'y a pas eu d'incident à déplorer, malgré les excitations de la presse radicale, notamment de l'*Intransigeant*, qui espérait que les scandales qui se sont produits hier auraient un lendemain.

Un capitaine de zouaves victime d'un accident mortel à Oran

Oran, 8 mars. — Un capitaine de zouaves a été victime d'un accident de cheval ; sa monture s'emballa et finit par le projeter violemment contre une voiture et de là sur le trottoir. Il se fit, dans sa chute, une blessure grave à la base du crâne. Transporté à l'hôpital militaire, il expira deux heures après.

L'envoi d'un bataillon espagnol à Cuba

Madrid, 8 mars. — Le bataillon formé à Madrid pour être envoyé à Cuba est parti pour Cadix, où il doit s'embarquer. Au départ, il a été l'objet d'ovations enthousiastes; il a défilé devant le palais de la régente, qui l'a salué, puis devant la Chambre, où les députés l'ont acclamé. La foule l'a escorté de ses vivats jusqu'à la gare.

Nouveau succès des Japonais en Chine

Londres, 8 mars. — Les journaux annoncent que la seconde armée japonaise s'est emparée du port de Ying-Tsèou, après un combat très vif.

Mesures prises par le Président du Venezuela contre les ministres de France et de Belgique

Paris, 8 mars. — Une dépêche de Londres affirme qu'à la suite d'un rapport publié par un Livre Vert italien, les ministres de France et de Belgique au Venezuela auraient reçu leurs passeports.

Le président Crespo a pris en effet cette décision tout en déclarant qu'elle ne vise que les personnes et que son gouvernement désire continuer ses bonnes relations avec la France et la Belgique.

Le marquis de Ripert-Monclar et M. Ledeganck avaient signé des documents publiés dans le Livre-Vert italien où les institutions vénézuéliennes étaient discréditées ; il y *demandaient en outre* aux puissances d'imposer au Vénézuéla les cours mixtes de justice auxquelles seraient soumises toutes les affaires où sont impliqués des Européens.

Les ministres d'Allemagne et d'Espagne avaient également signé ces documents. Si le président Crespo n'a pas pris la même décision contre eux, c'est qu'ils avaient précédemment quitté le pays.

Télégrammes échangés entre le Président de la République et le Tzar

Paris, 8 mars. — Le président de la République, à l'occasion de la mort du grand-duc Alexis Michelovitch a adressé à l'empereur de Russie, le télégramme suivant :

« J'ai pris une part bien vive à la perte cruelle que vient d'éprouver Votre Majesté, en la personne de S. A. I. le grand-duc Alexis Michelovitch, et j'ai tenu à me faire représenter à la cérémonie des obsèques. J'ai en outre à cœur d'adresser à Votre Majesté l'expression de ma sympathique condoléance. »

L'empereur Nicolas lui a répondu :

« Très sensible au témoignage de votre sympathie, je *tiens à vous en remercier bien cordialement ainsi que* des honneurs rendus à feu le grand-duc Alexis Michelovitch. »

L'affaire du duel Harry Alis Le Chatelier

Paris, 8 mars. — M. Guillot, juge d'instruction, a transmis aujourd'hui au parquet le dossier relatif au duel dans lequel périt M. Harry Alis.

M. Le Chatelier et les quatre témoins seront renvoyés devant la cour d'assises, à moins que la Chambre des mises en accusation ne décide autrement. Mais ce renvoi *étant de droit*, il est vraisemblable que l'affaire viendra dans la première quinzaine d'avril devant la cour d'assises de la Seine.

Les radicaux

Paris, 8 mars. — On annonce la fusion du comité central d'action républicaine fondé par M. Renoult, secrétaire de M. Floquet, dans un but de propagande radicale et de l'Association pour les réformes républicaines fondée par M. Bazille, député de la Vienne, dans un but analogue.

Le *siège social est fixé* rue Tiquetonne 62.

Les commissions exécutives se réuniront le 14 mars prochain pour fixer l'organisation définitive de la nouvelle association.

La catastrophe de Montceau-les-Mines

Paris, 8 mars. — Le Conseil général des mines s'est réuni aujourd'hui au ministère des travaux publics sous la présidence de M. Binder, inspecteur général des mines, vice-président : il a émis un avis conforme à celui qu'ont donné, dans leurs rapports, l'inspecteur général des mines et les ingénieurs délégués par le ministère des travaux publics, lesquels rapports concluaient à la responsabilité des ingénieurs de la Compagnie de Montceau-les-Mines.

L'escroquerie au mariage à Paris

Paris, 8 mars. — Le parquet de la Seine instruit une vaste affaire d'escroquerie, dite escroquerie au mariage. C'est toujours l'histoire du « gogo » allèché par l'annonce « Jeune fille à marier, sans tache, 1 million de dot, » et qui verse à l'agent matrimonial une forte provision pour frais de négociations.

Les plaignants allaient dit faire de nombreux voyages : Nice, Genève, Vichy, suivant une jeune fille qu'on se bornait à lui montrer et qui partait la veille du jour de l'entrevue annoncée.

Il y a en huit mandats d'arrestation lancés par le juge *d'instruction; un seul a pu être exécuté sur la personne* d'un caporal. Quant aux sept autres inculpés, prévenus par les journaux, ils ont pris la fuite.

Paris, 8 mars. — Trois nouvelles arrestations ont été opérées ce soir, au sujet de l'escroquerie au mariage. Cela porte à quatre le nombre des inculpés en ce moment sous les verrous; il y a trois femmes et un homme. Mais les principaux coupables n'ont toujours pas pu être découverts.

L'assistance par le travail

On annonce que les préfets sont invités à retenir l'attention des Conseils généraux, à la session prochaine de Pâques, sur un projet général de création, dans chaque département, d'une société d'assistance par le travail, à l'exemple des œuvres de ce genre qui fonctionnent à Paris.

Ces sociétés s'occuperaient avant tout, à l'aide d'abord de subventions départementales et ministérielles, des ouvriers nécessiteux. Son action s'étendrait ensuite aux libérés de prisons et aux mineurs de seize ans dont la conduite aurait attiré l'intervention judiciaire, mais qui *seraient néanmoins jugés dignes d'intérêt.*

L'esprit nouveau

Paris, 8 mars. — Nous disions il y a deux jours que l'opposition contre le projet de taxe d'abonnement ne faisait que s'accentuer. L'article de M. Joseph Reinach est une importante manifestation de cette recrudescence d'opposition.

Cet article a produit — et le gouvernement s'en rend compte — une grande impression dans les milieux politiques. C'est un des champions les plus décidés de la *laïcisation des écoles* et des hôpitaux et de la loi militaire, et, qui plus est, un juif qui, au nom de la logique et des principes de 1789, crie à l'injustice et démontre l'iniquité du projet gouvernemental.

— Eh ! eh ! nous dirait M. du Bodar, le temps n'est plus où il suffirait de crier haro sur une robe de Sœur de charité pour que tous les échos répètent haro ! On est saturé d'injustice ! il y a là un fait intéressant à observer.

Le droit d'accroissement

Mgr Trégaro, évêque de Séez et Mgr l'évêque de Vannes viennent d'adresser chacun à M. le Président de la République une lettre de protestation contre les lois fiscales qui frappent les communautés religieuses.

M. G. Berry présentera un amendement exemptant de la taxe annuelle de 0 fr. 30 0/0 les associations reconnues établissements de bienfaisance. En somme, dit-il, la taxe d'abonnement est un impôt prélevé sur les aveugles et les infirmes des Frères de Saint-Jean de Dieu, sur les vieillards des Petites-Sœurs des Pauvres.

La décentralisation

Un groupe d'hommes politiques a pris l'initiative de fonder une *Ligue nationale républicaine de décentralisation.*

Une réunion préparatoire a eu lieu hier soir au Grand Hôtel. Une centaine de personnes avaient répondu à l'appel des organisateurs. Parmi elles, citons : MM. de Marcère, Baudens, sénateurs; Beauquier, Deschanel, Maurice Faure, Boudenoot, Pedebidou, Bepmale, Dejean, Ducos, députés, etc.

A l'ouverture *de la séance, les promoteurs de la réu*nion ont été désignés pour faire partie du bureau provisoire, qui a été ainsi composé :

MM. de Marcère, président; Beauquier et Maurice Faure, vices-présidents ; Alfred Guignard et Armand de Caillavet, secrétaires.

En prenant possession de la présidence, M. de Marcère a prononcé un discours.

Les scandales

La *Libre Parole* annonce que M. Huet, juge d'instruction, vient d'être chargé par le parquet de la Seine d'instruire une nouvelle affaire à laquelle MM. Allez seraient encore mêlés.

Il a entendu hier M. Allez père et MM. Kauffmann et Peters.

D'autre part, rien ne serait encore décidé au sujet de la première affaire Allez, contrairement à ce qui avait été annoncé.

La *Petite République* dit que, de son côté, l'expert Flory continue l'examen de la comptabilité d'un journal du soir, dont le directeur a été l'objet de plusieurs plaintes *sans avoir été, d'ailleurs, autrement inquiété.*

Par contre, ce journal persiste à affirmer que l'affaire Allez est enterrée à tout jamais.

Paris, 8 mars. — M. Dopffer a entendu aujourd'hui M. Peirer, président du conseil d'administration de la Compagnie transatlantique, les deux fils Peirer et le caissier de la Compagnie, au sujet de la tentative de chantage dont celle-ci a été l'objet de la part de l'ancien *XIXe Siècle.*

MM. Girard et De Clercq ont été de nouveau interrogés.

M. Dopfer se propose aussi, *paraît-il, de recueillir les* dépositions de tous les anciens rédacteurs du journal. Au cours des interrogatoires, le juge a obtenu la divulgation du nom de l'employé de la Compagnie qui fournissait des renseignements au *XIXe Siècle.* Des feuillets de copies ont été saisis.

Un procès à sensation en perspective

La *Cocarde* dit tenir de source certaine que M. Delmas, beau-frère du commandant Hériot, l'ancien directeur des magasins du Louvre, a déposé une plainte contre Mme Hériot pour tentative d'empoisonnement et de séquestration de son mari.

Une rectification de M. Woeste

Un de nos confrères publiait il y a quelques jours les résultats d'une enquête qu'il avait faite au sujet de la question d'Egypte, auprès de plusieurs hommes politiques européens. Il faisait dire à M. Woeste, ministre d'Etat belge, que, puisque l'Angleterre possédait l'Egypte, elle n'avait qu'à la garder.

M. Woeste, dans une lettre que publie la *Libre Parole* dément les paroles *qu'on lui a attribuées. Il affirme avoir* répondu qu'il n'avait pas à prendre parti entre la France et l'Angleterre.

Le renouvellement de la Chambre et l'année financière

Paris, 8 mars. — Une note officieuse dit que le renouvellement de la Chambre devant avoir lieu dorénavant au mois de mai, si le point de départ de l'année financière restait fixé au 1er janvier, le dernier budget de la législature devrait être voté en quatre mois. Cette situation créerait des difficultés dont le gouvernement a dû se préoccuper. La question est en ce moment à l'étude; mais aucune décision n'a été prise.

Règlement du différend franco dominicain

Paris, 8 mars. — Une dépêche de New-York annonce, *d'après des nouvelles reçues de St-Domingue, que le* différend franco-dominicain est entièrement réglé.

On se rappelle que le gouvernement français, pour garantir le paiement des indemnités dues à nos nationaux, avait envoyé des vaisseaux de guerre pour saisir les recettes des douanes.

Le gouvernement des Etats-Unis protesta alors en invoquant les droits antérieurs de quelques-uns de ses nationaux sur ces recettes.

Il est probable que le gouvernement français, désireux d'éviter un conflit, aura télégraphié à son représentant à Saint-Domingue, M. Pichon, de trouver une autre solution, et la transaction suivante est intervenue.

Le gouvernement du président heureux paiera cent cinquante mille francs comptant et s'est de plus reconnu débiteur d'une somme de un million deux cent mille francs à solder par mensualités de quinze mille francs.

Les vaisseaux français ont quitté Saint-Domingue.

Des criminels précoces en Allemagne

Une série de crimes monstrueux a été découverte à la maison de correction de Naumburg. Deux élèves de 16 et de 17 ans ont étranglé leur camarade uniquement afin d'obtenir une peine de prison qu'ils préféraient à leur séjour à la maison de correction. Le tribunal a condamné les deux petits misérables, qui ont essayé de donner le change sur leur odieuse action en prétendant qu'il s'agissait d'un accident, à 15 et à 12 ans de prison.

L'instruction est ouverte contre un autre élève qui a étranglé également son camarade.

Un duel à mort en Allemagne

Un étudiant, M. Lehmann, a tué en duel son collègue, M. Rubinstein.

Le motif de la rencontre était une querelle suivie de voies de fait à propos de l'antisémitisme.

L'Allemagne et l'exposition de 1900

Les *Débats* démentent que M. de Munster ait avisé officiellement M. Hanotaux du désir de l'Allemagne de participer à l'exposition de 1900. M. de Munster n'est même pas à Paris.

Les lois de répression en Allemagne

Berlin, 8 mars. — Le *Tageblatt* considère comme possible l'adoption, par la commission de la loi sur les menées subversives, d'une proposition tendant à ne pas faire passer la loi en seconde lecture et qui sera déposée aujourd'hui par le député progressiste Lengmann. L'adoption de cette proposition forcerait le gouvernement à retirer le projet de loi.

La révolte cubaine

Barcelone, 8 mars. — Le vapeur *Alphonse XII* est parti pour Cuba avec deux bataillons d'infanterie. La foule a fait une ovation enthousiaste aux troupes au moment du départ.

Washington, 8 mars. — Le consul des Etats-Unis à Cuba, dont le gouverneur espagnol a demandé le rappel, a télégraphié que malgré ses instances, il n'a pu obtenir que les quatre Américains arrêtés pour participation aux troubles soient jugés par un tribunal civilet défendus par des avocats. Le général Calleja, gouverneur, persiste à vouloir les faire juger par la cour martiale.

Le croiseur anglais *Canada* est arrivé à la Havane.

Madrid, 8 mars. — On mande de Cuba : « Le général Garich a attaqué hier la ville de Los Negros. Les insurgés ont eu 30 morts.

» Les troupes se sont emparées du campement des rebelles et ont pris leurs armes et leur drapeau. Un sergent a été blessé. »

Abolition d'un châtiment barbare
3.000 morts

Une dépêche de Russie apprend qu'un ukase abolit la bastonnade, une forme de châtiment pénal usitée jusqu'à présent dans les campagnes et qui laissait les paysans à la merci des juges locaux.

Une statistique terrifiante, remise ces jours derniers à l'empereur, établissait que plus de 3.000 personnes ont perdu la vie sous le knout pendant ces dix dernières années. Et la plupart des victimes ne s'étaient rendues coupables que de petits vols dans les champs.

Bon nombre de catholiques avaient péri de la sorte pour avoir résisté à la persécution. Espérons que l'Union amènera encore de plus excellentes réformes.

A Rome. — La santé du Pape

Vienne, 8 mars. — On mande de Rome à la *Nouvelle Presse libre* :

La lettre du Pape signalée par la *Nouvelle Presse libre* est partie hier à l'adresse du prince Alois de Lichtenstein.

La conférence qui devait se réunir aujourd'hui et à laquelle le cardinal Schoenhorn devait assister a été ajournée, le Pape ayant éprouvé un léger refroidissement.

Rome, 8 mars. — On assure que le prince de Lichtenstein a envoyé à Rome un rapport sur les chrétiens sociaux et les antisémites.

Les cruautés commises par les Chinois contre les prisonniers japonais

L'envoyé spécial du *Temps* lui adresse de Hiroshima une longue correspondance datée du 10 janvier.

Cette lettre donne des détails circonstanciés sur les batailles qui ont eu lieu entre les Chinois et les Japonais et sur les épouvantables cruautés commises par les Chinois sur leurs prisonniers.

C'est ainsi, raconte l'envoyé du *Temps*, que deux espions japonais furent *brûlés à petit feu* par les Chinois qui s'en étaient emparés.

Quelque temps après, un Chinois ayant tué d'un coup *de lance*, un interprète japonais qui lui demandait un renseignement, le maréchal Oyama fit décapiter l'assassin avec le sabre d'un des espions japonais qui avaient été torturés.

Canons d'argile

La *Correspondance politique* publie un article dont l'auteur, dit-elle, connaît à fond l'Extrême-Asie et a paysé les six derniers mois en Chine.

S'il faut en croire ce correspondant, la corruption des hauts fonctionnaires dépayse tout ce que l'on peut imaginer. Les chéquards sont, paraît-il, si nombreux dans le Céleste Empire, il y a là de telles préviarications que l'on délivrait aux soldats chinois des cartouches qui ne correspondaient pas au calibre du fusil et que des canons véritables étaient détournés et remplacés par des canons d'argile recouverts d'une couche de couleur.

Les fournisseurs de souliers de carton, qu'employait le gouvernement de la défense nationale, seraient-ils alliés installer leur « bedide gommerce » dans le Céleste-Empire ?...

LES FRAUDES DOUANIÈRES

dans le Nord

Nous avons publié plusieurs entrefilets de la *Libre Parole*, où il était question de « fraudes colossales » qui se seraient commises au bureau de douane de Tourcoing. Le journal parisien laissait supposer que de grandes quantités de « prétendu son » seraient entrées par le bureau de Tourcoing et auraient été réexpédiées par Blanc-Misseron comme farine blutée admise temporairement et bénéficiant ainsi d'une decharge de 30 0/0.

Nous avons, à ce propos, reproduit l'enquête à laquelle l'un de nos collaborateurs s'est livré sur cette affaire et les explications qu'il a données.

Il s'agit aujourd'hui d'une autre affaire de fraude qui s'est passée à Jeumont et est appelée à faire grand bruit.

Depuis 1865 s'est installée à Jeumont l'agence Lejeune et Delebecque, qui traite chaque année un chiffre d'affaires très considérable. Cette agence particulière représente la Compagnie du Nord et lui paie une redevance de 70 0/0. Elle possède des bureaux à Feignies et à Anor, et sa comptabilité se centralise à Jeumont. Le maire de cette dernière localité, M. Marchal, est à la tête du bureau.

Le 17 janvier, un négociant de Bordeaux adressait une lettre au sous-inspecteur des douanes de Jeumont pour se plaindre de l'exagération du droit perçu sur deux wagons de prunes sèches. Le sous inspecteur ouvrit une enquête et fut très surpris de ne pas trouver mention de ces deux wagons sur les registres de la douane, bien que le passage des deux wagons fût confirmé par le registre des douaniers du corps de garde et par la réclamation de l'agence qui avait envoyé facture au négociant de Bordeaux.

Il y avait en évidemment une irrégularité. Le sous-inspecteur poursuivit son enquête et découvrit que, dans cette même journée du 17 janvier, un certain nombre de wagons signalés sur le livre du corps-de-garde ne figuraient pas sur le registre des douanes.

On prevint immédiatement l'inspecteur des douanes de Maubeuge et le directeur des douanes qui réside à Valenciennes, et, menant activement l'enquête, on apprit comment s'opéraient les fraudes.

Le corps de garde enregistrait sur son livre les déclarations de l'agence ; en vertu d'une tolérance dont on use depuis de longues années, copie des déclarations était remise à un employé de l'agence Lejeune et Delebecque qui se chargeait de porter cette pièce au bureau des douanes pour la faire enregistrer et pour acquitter les droits. Pendant ce temps, le train passait, puisque le corps de garde avait pris note de son contenu. L'employé de l'agence n'allait nullement porter la déclaration au bureau des douanes ; il mettait la feuille dans sa poche, et l'agence ne payait rien.

En résumé, l'agence ne déclarait rien ; c'est un moyen de frauder, mais il paraît que ce n'était pas le seul, qu'on trompait aussi sur le poids et qu'on faisait des déclarations inexactes sur la nature des marchandises.

Le ministère a envoyé à Jeumont M. Paturet, inspecteur des finances, qui a procédé à une enquête très minutieuse. Il a constaté que les déclarations irrégulièrement faites *à la douane, ou même pas faites du tout*, profitaient uniquement à l'agence qui réclamait aux destinataires la somme réellement due. M. Paturet évalue à 13.000 francs le préjudice causé au Trésor par non paiement des droits de statistique, et il estime que les fraudes par déclarations inexactes doivent atteindre un chiffre beaucoup plus élevé ; mais il sera bien difficile, sinon impossible, d'établir la preuve sur ce dernier point.

L'inspecteur des finances a interrogé les employés de l'agence qui ont déclaré avoir commis les fraudes dans le but d'obtenir des gratifications en rapport avec le chiffre des recettes; ils ont affirmé qu'ils ont commis ces fraudes à l'insu du directeur, M. Marchal, celui-ci, de son côté, dit avoir toujours ignorées ces irrégularités. M. Paturet s'efforce d'arriver à la lumière dans cette délicate question des responsabilités.

A la suite de ces tristes découvertes, la Compagnie du Nord a pris la résolution de reprendre entièrement à son compte l'agence Lejeune et Delebecque, comme elle l'a fait, d'ailleurs, dans les autres gares frontières du département du Nord.

Situation météorologique. — Roubaix, 9 Mars — Hauteur barométrique : 752 Température :

A 7 heures du matin		3	degrés	au-dessous de zéro
A 1	— du soir	6	—	au-dessus de zéro.
A 5	— —	4	—	au-dessus de zéro

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 francs le cent.

Imprimerie Alfred Reboux. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix.*

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Une saisie de douze wagons de blé, à la gare de Tourcoing. — Nous avons dit que plusieurs wagons de blé, expédiés d'Anvers; à destination de Roubaix, étaient retenus à la gare de Tourcoing depuis le 23 février. M. Ansar, chargé du service de vérification des denrées alimentaires, avait, dans son rapport, constaté que ces grains étaient absolument impropres à la consommation.

Les wagons étaient destinés à MM. Courouble-Lambin et fils, minotiers à Roubaix. Deux autres wagons, de même provenance, avaient aussi été arrêtés en gare de Roubaix; mais M. Bottiau, inspecteur général des denrées pour notre ville, en a autorisé la livraison après avoir reconnu que les blés qu'ils contenaient étaient propres à la consommation.

Afin de renseigner exactement nos lecteurs, nous avons cru devoir demander des explications à MM. Courouble, qui nous ont déclaré que les grains suspectés sont simplement salis par la présence de quelques bourses, appelées charbon, qu'on trouve généralement dans le blé pendant les années humides, et que tous les cultivateurs connaissent sous le nom de *boudré.